



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous informer que, sous la présidence de l'Inde, le Conseil de sécurité tiendra un débat public sur le thème « Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix », au titre du point « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », le mercredi 18 août 2021, à 10 heures (heure de New York).

Afin d'orienter le débat, l'Inde a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Les États Membres et les États observateurs qui souhaitent participer sont invités à envoyer une déclaration écrite d'environ 500 mots au moyen du module eSpeakers accessible depuis le portail e-deleGATE+ (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) T. S. Tirumurti



**Annexe à la lettre datée du 26 juillet 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix »**

1. Les soldats de la paix des Nations Unies sont déployés dans certains des environnements les plus difficiles et les plus périlleux, faisant ce que d'autres ne peuvent ou ne veulent tout simplement pas faire. Les situations de conflit armé étant de plus en plus instables, complexes et dangereuses, nos soldats de la paix opèrent dans des environnements bien plus risqués que jamais. Le nombre de décès liés au maintien de la paix reste malheureusement élevé et nos soldats de la paix continuent de faire face à des défis particulièrement ardues dans chacune de nos missions de maintien de la paix.

2. Les missions de maintien de la paix, qui sont souvent sous-équipées et présentent des carences majeures en matière de matériel et de formation, subissent de graves menaces de la part de groupes armés, de criminels et de terroristes, dont beaucoup ont accès à des armes et des technologies sophistiquées. Dans des environnements instables, la situation sur le plan de la sécurité peut se dégrader rapidement. Les bases et les camps des missions de maintien de la paix ont souvent été la cible d'attaques de groupes armés. Les attaques directes au mortier et à la roquette sont de plus en plus fréquentes, tout comme l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines placées sur les routes empruntées par les convois de nos missions. Ces tactiques déstabilisent les processus de paix et entravent l'acheminement d'une aide humanitaire vitale.

3. L'emploi de technologies modernes pour aider les missions de maintien de la paix à suivre la situation et à rester au fait de son évolution, à remplir leur mandat de manière efficace et efficiente et à se protéger n'est ni une aspiration ni un luxe. Aucune mission ne peut réussir dans les environnements complexes d'aujourd'hui sans la capacité d'innover et d'utiliser efficacement la technologie, et aucun avantage ne devrait être refusé à ceux qui sont au service de la noble cause de la sécurisation et du maintien de la paix. C'est à partir de là qu'en 2020, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des opérations de paix et le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'appui opérationnel ainsi que la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont convenu d'élaborer une stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La stratégie, qui est en cours de parachèvement, visera quatre objectifs :

a) Encourager l'innovation de sorte que le maintien de la paix puisse continuer à évoluer et à mettre les nouvelles technologies au service de l'exécution efficace des mandats et de la sûreté et de la sécurité ;

b) Tirer le meilleur parti des technologies actuelles de manière à pouvoir exploiter toutes les capacités des technologies numériques et à prendre en compte ces considérations lors de l'acquisition et du déploiement de nouvelles technologies du même nom ;

c) Comprendre les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et sur l'exécution du mandat, afin de détecter, d'analyser et de traiter les menaces potentielles en temps utile et de manière intégrée, de déterminer les

possibilités qu'il y a de favoriser l'exécution du mandat et de susciter une prise de conscience et un soutien ;

d) Garantir l'utilisation responsable des technologies numériques aux fins du maintien de la paix en fixant des paramètres et en assurant le suivi et la supervision de la mise en œuvre de la stratégie.

4. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont souvent dépourvues de toute une gamme de moyens que la plupart des armées, des forces de l'ordre et des organisations internationales considèrent aujourd'hui comme le strict minimum pour pouvoir fonctionner efficacement. En fait, pour ce qui est des besoins technologiques, l'écart entre ce dont dispose la mission de maintien de la paix moyenne et ce qu'elle devrait avoir est si net que certains des pays dotés des armées et des forces de police les plus compétentes au monde ont hésité à participer à de nombreuses opérations de maintien de la paix difficiles et complexes.

5. La technologie ne se substitue peut-être pas à la nécessité d'une présence humaine, mais elle peut permettre aux soldats de la paix de mieux s'acquitter de leurs tâches. La plupart des technologies modernes ne sont ni trop coûteuses ni trop sophistiquées pour être à la portée de tous les soldats de la paix. Au lieu de les rendre vulnérables, la technologie améliorera sans aucun doute la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant dans des environnements difficiles, éloignés et dangereux.

6. La technologie et l'innovation ne doivent pas être considérées comme des euphémismes à l'introduction d'une technologie non transparente ou intrusive dans des domaines de mission à des fins étroitement politisées, comme certains le soutiennent. Des technologies de pointe, notamment les systèmes de drones aériens, font partie intégrante de « l'équation de la mise à jour » susceptible de procurer des avantages décisifs aux opérations de maintien de la paix. Permettre à une mission de maintien de la paix d'utiliser la technologie ou d'autres moyens de pointe pour recueillir des informations ne viole pas les principes fondamentaux d'impartialité et d'objectivité du maintien de la paix et de souveraineté des États.

7. Pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et rationnelle, les missions de maintien de la paix doivent être en mesure d'agir rapidement pour acquérir, valider et fusionner des éléments d'information provenant d'un large éventail de sources librement accessibles afin de mieux apprécier la situation, de renforcer la sécurité, d'aider à la planification opérationnelle et de soutenir la prise de décision. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent tout simplement pas se permettre de céder l'avantage de l'information aux acteurs d'une zone de mission qui sont déterminés à saper les perspectives de paix et qui utilisent les avantages de la technologie moderne pour servir et perpétuer leur cause violente.

8. Dans les endroits reculés où il n'existe que peu ou pas d'infrastructures, le recours à des technologies de pointe telles que les centres de communication mobiles, les drones, les capteurs et les dispositifs de sécurité, les ballons d'observation captifs et les logiciels d'analyse de pointe a contribué à l'efficacité opérationnelle des missions et au soutien du processus de paix.

9. Un déploiement et une utilisation accrues des technologies modernes et de l'innovation peuvent aider à préserver et à maintenir la vie sur le terrain, à réduire l'empreinte écologique d'une mission et à permettre des gains d'efficacité au fil du temps. Les efforts immédiats visant à renforcer l'assise technologique des opérations de maintien de la paix, et donc à accroître leur efficacité opérationnelle, devraient se concentrer sur trois domaines clés : bien faire les choses ; soutenir les impératifs opérationnels ; et de rationaliser l'appui aux missions.

10. Les soldats de la paix doivent pouvoir se déployer et se redéployer rapidement dans une zone de mission avec un minimum de retard et, plus particulièrement, être en mesure d'atténuer les risques et de renforcer la sensibilisation à la menace accrue que représentent les engins explosifs improvisés. Les missions doivent également pouvoir fournir en temps utile une assistance médicale de routine et d'urgence sur place, et être capables d'extraire du personnel et de le transporter vers des niveaux de soins avancés lorsque la situation l'exige.

11. L'Organisation des Nations Unies peut également s'attacher à introduire des technologies modernes et des pratiques innovantes pour permettre aux soldats de la paix d'exécuter leur mandat plus efficacement. Pour commencer, il est essentiel que les technologies existantes et pertinentes ayant fait leurs preuves sur le plan opérationnel, y compris celles de la catégorie « qualité militaire », soient intégrées dans les opérations de maintien de la paix. Ces dernières années, les techniques de renseignement, de surveillance et de reconnaissance militaires et de sécurité des camps sont devenues nécessaires dans les opérations de maintien de la paix en raison de l'évolution du maintien de la paix et de l'augmentation des menaces contre le personnel de maintien de la paix. Tous les domaines clés du mandat - tels que la protection des civils, le maintien de l'ordre et le respect de l'état de droit, ainsi que la démarcation et la surveillance des frontières - bénéficieraient du déploiement de technologies dans les missions de maintien de la paix. L'exercice de l'autorité, la coordination des opérations et la hiérarchisation et l'orientation des ressources exigent un accès régulier et fiable à des informations de qualité, qui sont un facteur essentiel de l'efficacité opérationnelle.

12. Le maintien de la paix est, avant tout, un partenariat. Notre réussite collective est fonction de tous les partenaires qui jouent leur rôle respectif avec un engagement sans faille. Il s'agit notamment du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, des organisations régionales, des gouvernements hôtes et des contributeurs financiers qui, ensemble, permettent à plus de 100 000 soldats de la paix des Nations Unies déployés dans le monde de protéger plus de 100 millions de vies. Nos soldats de la paix, qui sont les derniers agents d'exécution de ce partenariat, doivent avoir accès aux meilleures technologies, aux meilleurs services et au meilleur soutien possibles.

13. L'initiative du Partenariat des Nations Unies pour la technologie au service du maintien de la paix offre aux États Membres et à d'autres partenaires une occasion unique de renforcer leur soutien au maintien de la paix des Nations Unies, en utilisant des capacités technologiques innovantes qui répondent aux besoins des opérations de paix des Nations Unies, afin de garantir que nous disposons de forces bien structurées, équipées et formées, prêtes à s'acquitter efficacement de leurs mandats difficiles.

14. À l'avenir, les États Membres doivent explorer toutes les technologies de pointe et les meilleures pratiques disponibles qui peuvent contribuer à la protection des civils et du personnel des Nations Unies, et permettre des missions de maintien de la paix plus sûres et plus réussies. L'accent doit être placé sur la mise en œuvre de solutions technologiques éprouvées, durables, pratiques et adaptées au contexte, compte tenu de la complexité et de la composition multinationale des opérations de maintien de la paix. Il faut également s'efforcer d'intégrer harmonieusement les technologies dans les opérations quotidiennes des missions de maintien de la paix et d'introduire des méthodes de formation innovantes sur l'utilisation des solutions technologiques.

#### **Questions devant servir aux États Membres à orienter le débat**

- Comment la technologie peut-elle être un catalyseur stratégique dans un environnement de sécurité complexe, et que peut faire le Conseil de sécurité

pour que le déploiement de la technologie fasse partie intégrante des mandats des missions ?

- Comment les améliorations technologiques peuvent-elles accroître la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, renforcer les communications au sein des missions, permettre de mieux apprécier la situation et réduire l'incidence des opérations de maintien de la paix sur l'environnement ?
- Comment la technologie peut-elle servir à rendre les opérations de maintien de la paix plus rentables et plus efficaces ?
- Comment aborder les problèmes de confidentialité liés à la collecte d'informations par des drones non armés ?
- Comment pouvons-nous resserrer la coopération entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les États hôtes et le Secrétariat afin de réduire les écarts de capacités dans l'utilisation de la technologie ?
- Comment les missions de maintien de la paix peuvent-elles intégrer la technologie dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de protection des civils, en particulier dans leurs mécanismes d'alerte et de réaction rapides ?

### **Modalités d'organisation**

L'événement se déroulera sous la forme d'un débat public de haut niveau et sera présidé par le Ministre indien des affaires étrangères, S. Jaishankar. Il aura lieu le 18 août 2021, à 10 heures (heure de New York). Les non-membres auront la possibilité de soumettre des déclarations écrites, qui seront recueillies dans un document officiel.

### **Intervenant(e)s**

- Le Secrétaire général de l'ONU
- Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine. (à confirmer)

## Pièce jointe

### **Note d'orientation : soumission de déclarations écrites**

#### **Débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix ».**

Aux fins du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix », qui se tiendra par visioconférence le 18 août 2021, les délégations peuvent soumettre des déclarations écrites au moyen du module eSpeakers.

Les États Membres qui souhaitent faire une déclaration écrite sont priés de bien vouloir la transmettre au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et adressée au Président du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la séance, le 18 août 2021. Les déclarations seront publiées dans un document officiel contenant les interventions soumises au titre du débat public par visioconférence.

- Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur gestionnaire d'accès à la plateforme e-deleGATE+ pour obtenir l'accès au module eSpeakers.
- Les représentantes et représentants pourront déposer des déclarations écrites en cliquant sur la sous-rubrique eSpeakers, dans le menu du Conseil de sécurité.

Pour obtenir une assistance technique pour les identifiants et mots de passe, veuillez contacter le service d'assistance du Bureau de l'informatique et des communications au 212 963 3333, ou par courriel à l'adresse suivante : [missions-support@un.int](mailto:missions-support@un.int).

Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité, à l'adresse suivante : [dppa-scsb3@un.org](mailto:dppa-scsb3@un.org).

---